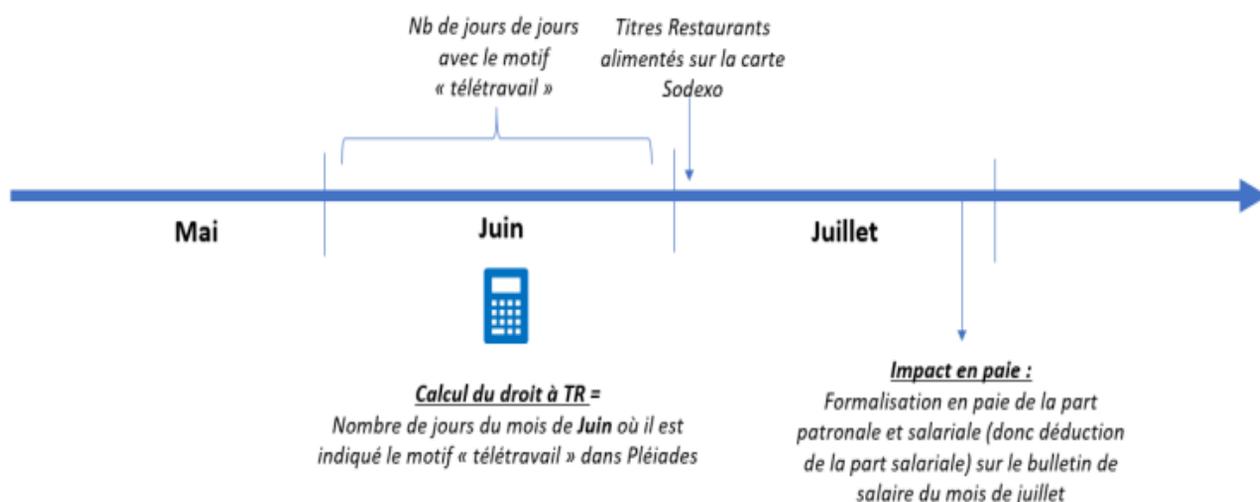




Vos élus UDPA vous conseillent, pour alimenter la carte TICKET RESTAURANT début juillet, de positionner dès maintenant les jours télétravail de juin.



A compter du 1<sup>er</sup> juin, les jours où vous serez en télétravail, vous pourrez bénéficier de titres restaurant d'une valeur de 9€ pris en charge à 60% par AXA, soit un montant de 3,60€ qui restent à votre charge.

Ils vous seront attribués chaque mois en fonction des jours de télétravail que vous aurez posés dans Pléiades le mois précédent, plafonnés à 3 titres restaurant par semaine.

Les titres restaurants vous sont attribués automatiquement sur votre carte au mois M+1.

Le plafond quotidien d'utilisation des titres restaurants est de 19 €, utilisable du lundi au samedi.